

Municipal du 19 mai 2021 à 19h30
Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf mai 2021 à la Salle Desoubdanes, par mesures sanitaires, sur convocation en date du 10/05/2021 sous la présidence du Maire, M. Pierre VARACHAUD.

Présents : M. VARACHAUD, CHAULET, SOURY, LATHIERE, BASSOT, NENERT, MARIE, PATAUD, Mmes CHABOT, AUTIER, CANELLAS, ILAHA-ITEMA, PINTO, BOYER, GROLEAU, GARRAUD.

Procurations : Mme CARDINAL à Mme AUTIER ; Mme DUDOUET à Mme CHABOT

Ouverture de la séance à 19h30.

Secrétaire : Mr Patrick GROLEAU

Le PV de la séance du 14/04/2021 est approuvé à l'unanimité.

Présentation de Mme Rolande DAMBREVILLE, secrétaire de mairie en remplacement de Madame RUVEN Nicole.

M. VARACHAUD prend la parole afin de présenter les 5 dossiers :

Dossier 1 : Portant sur la mise en œuvre d'un groupement de commandes. Il s'agit d'une étude de diagnostics des systèmes d'assainissement collectif sur le territoire de la Communauté de communes Ouest Limousin et études de transfert de la compétence assainissement à l'EPCI au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Cette étude comprendra 2 lots :

- ✓ Les diagnostics des systèmes d'assainissement collectif,
- ✓ L'élaboration d'une stratégie d'actions pour le transfert de la compétence assainissement.

Ce regroupement passe par l'établissement et la signature d'une convention qui a pour objet d'organiser les relations entre les communes adhérentes à ce groupement et la Communauté de Communes Ouest Limousin

Pour la réalisation de ces études, ainsi que les responsabilités qui en découlent pour la passation, l'exécution et le paiement des prestations.

M. Le Maire confirme le transfert des compétences pour l'assainissement collectif à la communauté de communes.

M. VARACHAUD donne la parole à M. Pataud, Vice-président du cycle de l'eau et de l'assainissement :

M. Pataud nous informe que la date butoir pour être dans les délais sur ce dossier est fin mai, car après il n'y aurait plus de droit aux subventions (20 000 €) par commune ou sur l'ensemble des communes " je dois vérifier ". Cela tient compte de l'implication de toutes les communes.

Ce dossier est accepté à l'unanimité.

Dossier 2 : Portant sur le choix des entreprises pour le programme des travaux de restauration intérieure de l'Eglise.

Monsieur Le Maire présente les études pour les travaux de l'église

- **Lot 1 (Maçonnerie-PDT) : Entreprise DAGAND ATLANTIQUE-82 710 BRESSOLS**-pour un montant de **388 874,83€ HT.**
- **Lot 2 (Charpente-Menuiserie) : PATRIMOINE AUTHIER-16 730 FLEAC**-pour un montant de **427 883,50€ HT.**

- **Lot 4 (Electricité-Chauffage) : SAS DELESTRE INDUSTRIE-49 280 LA SEGUINIÈRE-** pour un montant de **64 936,48€ HT.**
- **Lot 5 (Vitrail) : L'ATELIER DU VITRAIL-87 005 LIMOGES-** pour un montant de **4 600,00€ HT.**
- **Lot 6 (Lustrerie) : SARL VALLUX-34 130 LANSARGUES-** pour un montant de **59 750,00€ HT.**
- **Lot 7 (Restauration de statues) : SOCRA SNC-24 430 MARSAC-SUR-L'ISLE** pour un montant de **23 864,00€ HT**

Il est à noter que le lot n° 3 est infructueux car aucune offre n'a été déposée. Les travaux pourraient commencer début juin et s'étaleraient sur 2 ans minimum. Ce sont des entreprises agréées par Bâtiments de France et donc non locales. (Les statues seront enlevées de l'Eglise).

Interventions :

M. PATAUD demande pourquoi 2 lots sont diamétralement opposés en valorisation (lot n° 1 et 6)

M. le Maire répond que des entreprises cherchent du travail donc proposent des offres basses, pour ne pas mettre leur entreprise en péril suite à la crise sanitaire (manque de trésorerie).

Ce dossier est accepté à l'unanimité.

Dossier 3 : Portant sur une régularisation de terrain entre la Commune et MN 87.

Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de M. JOVET, directeur de l'entreprise MN87, souhaitant régulariser un terrain communal Ave Rouget de Lisle, intégré sur le terrain à la propriété de MN87. Il s'agit de la parcelle AB n°70 d'une surface de 461 ca.

Ce dossier date de 2008 – parking devant l'usine. Le prix de vente est de 1 € le M2. L'étude Maître Courivaud à Saint-Auvent est chargée de la rédaction de l'acte à intervenir. Le Maire ou le 1^{er} Adjoint sont autorisés à signer tous les actes en rapport avec cette délibération.

Ce dossier est accepté à l'unanimité.

Dossier 4 : Portant sur une régularisation de terrain entre l'indivision THOMAS et la Commune.

Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de M. Michel THOMAS, représentant l'Indivision THOMAS, 17 Sentier de chez Bilhac en notre Commune, souhaitant régulariser un terrain Ave Pasteur lui appartenant et intégré à la voirie communale. Il s'agit de la parcelle AP n°100 d'une surface d'environ 392 ca.

M. THOMAS propose la vente à 1€/m² arrondie à 400€ avec prise en charge des frais de géomètre.

L'étude Maître Courivaud à Saint-Auvent est chargée de la rédaction de l'acte à intervenir. Le Maire ou le 1^{er} Adjoint sont autorisés à signer tous les actes en rapport avec cette délibération.

Ce dossier est accepté à l'unanimité.

Dossier 5 :

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 18/05/2021, conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Taux de 100% pour tous grades, tous cadres d'emploi, toutes filières.

Ce dossier est accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

Elections du 20 et du 27 juin.

Monsieur le Maire demande quels seront les élus disponibles pour tenir les deux bureaux de vote ainsi que pour effectuer les opérations de dépouillement.

Préparation du scrutin du 20 juin 2021 :

Pour des raisons liées à la crise sanitaire, le Conseil Municipal va étudier une organisation pour accueillir les électeurs et électrices dans de bonnes conditions (jauge de sécurité sanitaire, rotations, non croisements.....)

20H03 : Monsieur le Maire clôture la réunion.